

SAMEDI 18 JUN 1887

PONT DU GARD

DINT DU JOUR

1^{er} MEUBLE

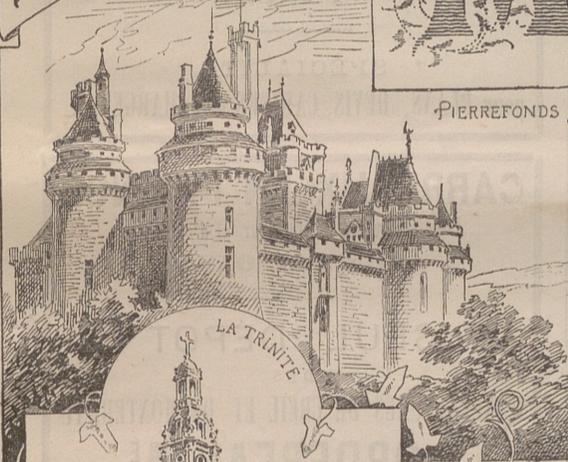
MINISTRE DE LA MARINE

VERSAILLES

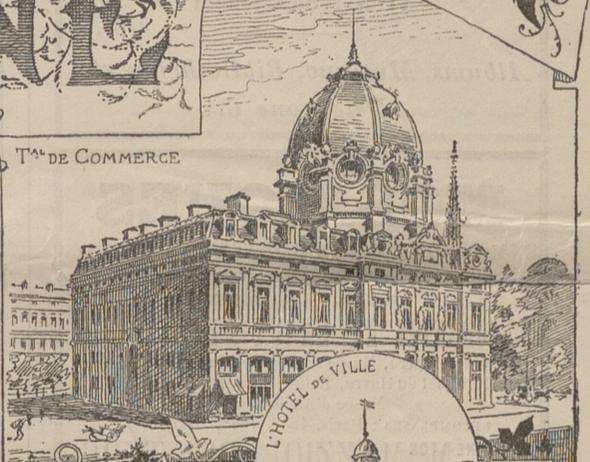
QUAI DU LOUVRE



LE MONITEUR DE LA CONSTRUCTION MODERNE



PIERREFONDS



1^{er} DE COMMERCE

ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

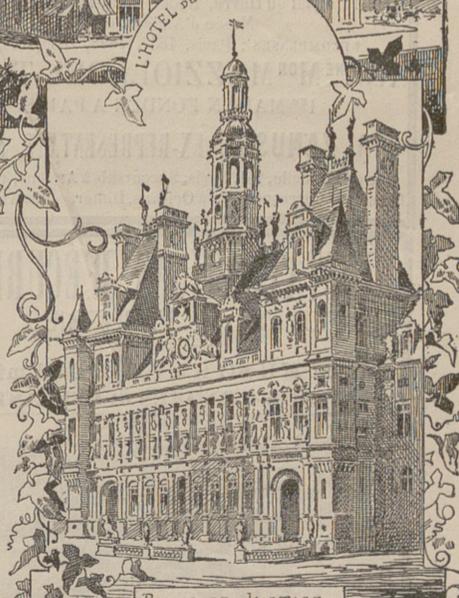
DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE. — CAUSERIE : L'art décoratif et monumental au Salon de 1887.
 Congrès des architectes.
 La bibliothèque Schœlcher.
 Fondations des magasins du Bon Marché.
 Consultations juridiques.
 Exposition universelle.
 Consultations techniques.
 De l'indemnité de surcharge.
 Nécrologie. — Concours. — Nouvelles.
 DESSINS. — Frontispice. — Composition de M. H. Toussaint. — La bibliothèque de la Martinique, coupes et détails des assemblages.
 Magasins du Bon Marché, plans et coupes des fondations. — Consultations juridiques, 2 croquis. — Exposition de 1889, 3 figures. — Consultations techniques, 2 croquis.
 PLANCHES HORS TEXTE. — Bibliothèque de la Martinique, pl. 70.
 — Fondations des magasins du Bon Marché, planche 71.



PALAIS DE LONGCHAMPS



PALAIS DE JUSTICE

Un numéro tous les Samedis

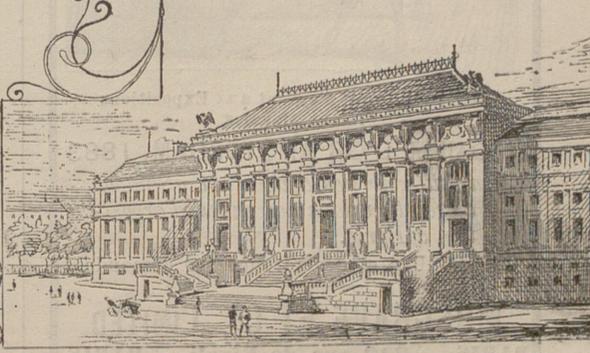
Prix de ce numéro : 75 centimes.

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.

DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.

Union postale : 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris,
 Administration : 47, rue Bonaparte.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R. 6559

R. 5704

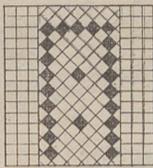


NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTEMES
BRUNEL ET KLEIN invent. btes. S. G. D. G.
86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

MOSAÏQUES
FACCHINA * * maître mosaïste breveté 2, bis
rue Legendre, PARIS V n° précédent

PAVAGES CERAMIQUES
De Pont-Sainte-Maxence
A. CORBASSIÈRE
DÉPOSITAIRE EXCLUSIF

22 Médailles
D'EXPOSITIONS
internationales
CARRELAGES
CÉRAMIQUES



EVITER
les
CONTREFAÇONS
qui toutes
sont étrangères

35, rue de la Chapelle. — Paris.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE
Industrielle et Commerciale
Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.
81, Boulevard Montparnasse
VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.
Téléphone G.

MOSAÏQUES
EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
Figures et ornements pour décorations murales,
voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France,
Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans,
Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANC^{NE} MON MAZZIOLI, DEL-TURCO
1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^R
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-
Barai, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison **MUSGRAVE & C^o, limited**
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions
internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur
d'exécution dans nos salles d'exposi-
tion à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE
DES
CIMENTS DE LA PORTE-DE-FRANCE
DELUNE ET C^{IE}
A GRENOBLE

Entreprise de tous travaux en **Ciments**
tels que canalisations, cuves, pierres artificielles,
escaliers, bâtis de machines, chaussées, trot-
toirs dallages, bancs, bassins, etc.

AGENCE A PARIS, AVENUE DAUMESNIL, 74.

20 Médailles — Notice franco
ENDUITS HYDROFUGES DEL. CARON
contre murs humides, sapéfaction, ciments
L. CARON, inventeur, 58, R. du Cherche Midi Paris

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878
CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE **BOULENGER AINÉ, A AUNEUIL**
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol. — Paris.

CLARK ET C^o
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier
ondulé roulant d'elles-mêmes
CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, S^{ucc^{rs}}
Médaille d'Argent
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

Récompenses
aux Expositions de

Vienne	1867	Oporto	1865
Londres	1862	Philadelphie	1876
Moscou	1872	Melbourne	1881
Dublin	1872	Amsterdam	1883



Récompenses
aux Expositions de

Fournisseurs de l'Etat, de la Ville de Paris
de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
Ascenseurs Hydrauliques et autres

A. GOELZER
182, rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES ET APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHERAPIE
LAVABOS

OFFICE DE BREVETS FONDÉ EN 1874
B. Martin. — 104, rue Saint-Maur. — Paris.

CROCHETS AUTOMATIQUES
pour fixer
LES ARDOISES
sur les
COUVERTURES



Système breveté, s. g. d. g.
MÉDAILLÉ
DANS
toutes les Expositions :
OR, VERMEIL, ARGENT,
BRONZE,
ADOPTÉ
par le
GÉNIE CIVIL
et le
GÉNIE MILITAIRE

CHEVREAU-LORRAIN & FILS
FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.
Envoi d'échantillons et prospectus.

AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE
IMPRIMERIE
V. CLÉMENT
35, rue Saint-Marc, 35
PARIS

SPÉCIALITÉ
pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &

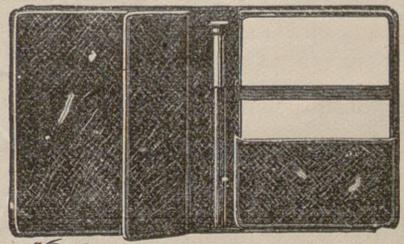
CARREAUX EN FAÏENCE
Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur
DE MAISONS

SEUL DÉPOT
DES
MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEBEAU
LORDEREAU A^E
Rue Paradis, N° 58, à Paris.

MAROQUINERIE CHAMOIN
FABRIQUE FRANÇAISE
76, Rue de Richelieu, 76
PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géo-
mètres, Agents Voyers et pour Officiers mi-
nistériels, Avocats, Négociants, etc.

Portefeuilles de poches
Porte-monnaie. — Porte-cigares
FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12fr.

Articles nouveaux. — Papeterie
COMMISSION
Ateliers pour les pièces de commande



Composition de M. H. Toussaint.

L'ART DÉCORATIF ET MONUMENTAL AU SALON DE 1887

I

LES PEINTURES DÉCORATIVES DE LA NOUVELLE SORBONNE.

Voilà un an à peine que les commandes des peintures décoratives, pour la nouvelle Sorbonne, ont été faites, et déjà deux des artistes privilégiés dans la distribution des faveurs officielles nous présentent leurs gigantesques compositions. M. Puvis de Chavannes a terminé le carton de la peinture destinée au grand amphithéâtre ; M. François Flameng, plus expéditif encore, a dessiné, enluminé et parachevé son œuvre, une longue et haute frise qui trouvera sa place dans le grand escalier. Ils vont vite, très vite les peintres décorateurs, et, dame ! peut-être n'ont-ils pas tort, par le temps qui court, de vouloir passer à la caisse ? Il faut dire qu'ils ont pris le bon moyen pour accomplir promptement la besogne ; dès qu'ils ont crayonné leur composition, ils ne s'attardent pas à épurer leur dessin d'après la nature, à modeler en pleine pâte les chairs de leurs personnages, à chercher les mille ajustements d'une draperie, tout cela c'était bon autrefois ; actuellement il s'agit de faire de la peinture claire, mate ou terne, mais surtout rapidement enlevée, et en avant la teinte plate ! Ingres, Delacroix et Delaroche étaient bien naïfs de se préoccuper de tant de choses ! vivent les primitifs et les premiers importateurs de crépons japonais !

M. Puvis de Chavannes est passé maître dans la manière de se servir de la formule électro-décorative, et il faut avouer que ce diable d'homme possède une activité dévorante qui suffirait à mettre à sec les budgets des Beaux-Arts les mieux dotés. Si l'on écoutait ses admirateurs, les quelques millions provenant de la vente des diamants de la couronne ne pourraient être mieux employés qu'à alimenter de nouvelles commandes la fécondité de cet artiste. Il pourrait ainsi décorer, tour-à-tour, la nouvelle

Bourse du commerce, toutes les gares du chemin de fer métropolitain, l'hôtel des Postes, et, bien entendu, les escaliers, vestibules et couloirs de dégagement du futur musée des Arts décoratifs, (quand il sera construit).

M. Puvis de Chavannes a voulu nous présenter à l'état de carton, sa vaste composition pour l'hémicycle de la Sorbonne ; il avait agi de même en 1880 pour les *Jeunes Picards s'exerçant à la lance* ; j'avouerai que j'ai toujours été plus sensible aux manifestations de cet art conventionnel, quand il se montre sous son aspect monochrome. Les imperfections du dessin, la raideur ou la gaucherie des attitudes, l'inexpression des têtes sont rachetées par une ampleur de composition qui n'est pas exempte d'audace ; on se laisse même captiver par la profondeur des perspectives à peine ébauchées, par la quiétude des paysages en veine de végétation sommaire, on complète, on modifie, on corrige par la pensée ce que l'artiste a laissé inachevé, on pense aux anciens maîtres qui ne négligeaient pas de pratiquer les *repentirs* ; malheureusement, M. Puvis de Chavannes ne me paraît pas être l'homme du *repentir* ; quand il a tracé sur la toile une forme douteuse, il la conserve précieusement, sans y rien changer ; son pinceau vient quelquefois, il est vrai, bavochoir sur les contours et enlever à l'incorrection de la ligne, l'apparence d'audace d'un premier jet. Je trouve donc qu'il serait désirable de laisser, en son état actuel la trilogie destinée à l'amphithéâtre de la Sorbonne ; on conserverait ainsi, dans la primeur de sa conception, cette composition pleine d'intentions excellentes quoique très imparfaitement présentées. Il est peu probable que l'artiste veuille faire plaisir à un critique d'art qui ne s'abîme pas dans la poussière, à la vue de ses œuvres, et qu'il consente à abdiquer son rôle de peintre pour faire prévaloir ses aptitudes de *cartonnier* ; l'habile architecte de la Sorbonne, M. Nénot, se refuserait d'ailleurs, probablement, à prendre un semblable parti, et, certes, il n'aurait pas tort ; il lui faut un décor peint en gamme pâle, dont les tonalités laissent en valeur la solidité et la finesse de ses lignes

architecturales ; soyez certain qu'il aura son affaire ; M. Puvis de Chavannes a eu le bon goût de n'introduire, dans sa composition, aucun motif de temple pseudo-grec, dans le genre de celui qu'il avait construit au milieu de son *Bois sacré*, et M. Nénot n'aura pas l'occasion de lui demander de sacrifier un édifice, dont les proportions n'auraient pas été en parfait accord avec celles des pilastres et des corniches de l'amphithéâtre de la Sorbonne. Le grand décorateur s'est montré surtout arboriculteur, en cette dernière œuvre ; il a disposé et groupé, avec un goût parfait, une cinquantaine d'arbres dont la svelte élégance est de beaucoup supérieure à celle des personnages. Ah ! si M. Puvis de Chavannes voulait un jour se borner à nous peindre une vaste toile de fond, et laisser, pour un moment, ses acteurs dans la coulisse, quel bel et enthousiaste article je me sens prêt à lui consacrer !

Mais là n'est pas la question ; l'*antique Sorbonne* qui préside au centre du panneau principal me rappelle à l'ordre et me demande de faire l'explication du sujet traité ; j'ai bien envie de renvoyer le lecteur au livret, car je crains de ne pas rester dans le style et dans l'esprit de la composition. L'*antique Sorbonne* insiste, soit ! obéissons. Donc au centre l'*antique Sorbonne* est assise, immobile comme une apparition, entre deux petits génies chargés de distribuer palmes et couronnes ; elle a fait passer tant d'examens, elle a entendu tant de discours, de leçons, de thèses et de pataquès, qu'elle me semble insensible aux divers poèmes que viennent lui réciter, à tour de rôle, les dames drapées ou peu vêtues qui l'entourent. L'une de ces dames, la poésie épique, met une main sur son cœur et lève les yeux au ciel ; la poésie didactique argumente, la poésie amoureuse se tord, la poésie élégiaque se lamente, les autres rêvent, se couchent ou se grattent l'oreille, en pensant à Stéphane Mallarmé et à l'*après-midi d'un Faune*. Au premier plan, une ingénieuse allégorie : deux bambins nus et grêles, en compagnie d'un vieillard couronné de lauriers, se désaltèrent au courant d'une onde pure. C'est assez dire qu'en pays de Sorbonne on vit, quelquefois, de poésie et d'eau claire.

Le compartiment de gauche est réservé à la philosophie et à l'histoire ; le spiritualisme et le matérialisme discutent sur une tête de mort ; le spiritualisme est représenté par une figure de religieuse qui montre de la main droite combien la perspective de M. Puvis est profonde ; le matérialisme a pris la forme d'une dame richement vêtue, dont le visage a tous les attraits de la jeunesse... Eh ! eh ! — Quant à l'Histoire elle remplit ses fonctions d'inspecteur des fouilles archéologiques, et fait inscrire sur des tablettes, par un jeune enfant, combien on a trouvé de corniches écornées, d'inscriptions incomplètes, de médailles vert-de-grisées et de conseillers municipaux prêts à donner des fonds pour continuer les recherches.

Le compartiment de droite est de beaucoup le meilleur à mon avis, c'est une sorte de concentration du *Ludus pro patriâ* ; il est consacré à la science ; la géologie, la minéralogie, la botanique nous découvrent leurs mystères et leurs poitrines ; de jeunes savants font de grands bras devant une statue de la grande déesse *scientia* ; de plus âgés cherchent, compas en main, un difficile problème ; chercheraient-ils aussi, par hasard, quelle sera l'utilité de la tour Eiffel ?

Allons voir maintenant le panneau décoratif de M. François

Flameng, destiné à l'escalier de la Sorbonne, panneau dans lequel l'*histoire des lettres*, nous est racontée en trois tableaux, comme dans les vieux triptyques du moyen âge. M. François Flameng, dont le talent commençait à s'érousser en ressassant perpétuellement le drame des événements révolutionnaires, a profité de l'occasion exceptionnelle qui lui était donnée, pour transformer sa manière, en faisant une excursion rétrospective dans le domaine de l'archéologie picturale. Il est très malin et très habile, M. Flameng, rien ne le déroute, ni le déconcerte, il a pour lui la jeunesse d'abord, et une *patte* sans égale ; il connaît et consulte, à présent, le goût du jour, sait se plier aux caprices de la mode, passant des Girondins à Marie-Antoinette, revenant aux nymphées de Versailles pleines de courtisanes royales aussi retroussées que des bergères de Lancret, recommençant les ports de France de Joseph Vernet, avec leur petit peuple de figurines alertes et coquettes, pastichant au besoin les enluminures des missels avec leurs tons voyants et frais, leurs perspectives cavalières et leur naïveté factice. Il a vu que les fonds de Puvis de Chavannes étaient appréciés et ses figures dépréciées, il lui a emprunté ses fonds, en faisant passer les vagues silhouettes de la rêverie du maître dans le moule du document archéologique, quant aux figures il a su leur donner l'élégance et la correction de lignes voulues, les empruntant au livre d'heures d'Anne de Bretagne ou au manuscrit de Juvénal des Ursins pour plaire aux admirateurs du moyen âge, allant les chercher aux pendants de la Sixtine et au *Parnasse* de Raphaël, pour se concilier les adorateurs de la Renaissance italienne, et constituant, en définitive, avec ces éléments si disparates de prime abord, une œuvre à lui, sans incohérence et sans impressionnisme maladroit.

Regardez le panneau central où le pauvre Abélard enseigne ses disciples, au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, contemplez le vaste décor parisien qui se déroule à l'horizon, cela vous séduit tout d'abord par son large et bel agencement, par la profondeur aérienne et la tonalité harmonieuse des colorations, on ne songe que plus tard à se demander si M. Flameng n'a pas traité un peu à la légère l'histoire archéologique du Paris du XII^e siècle, s'il a fait des recherches bien précises, pour savoir quel était l'avancement des travaux de Notre-Dame à cette époque ; la longue robe rouge et plate d'Abélard vous choque bien un peu, on se demande par quel raffinement de cruauté, le jeune François a ajouté aux opérations clandestines de Fulbert ; et vous voilà déconcerté, un instant... Eh ! n'est-ce pas cela que l'artiste voulait, la tunique écarlate et cette ablation systématique de toute forme individuelle, c'était le *pétard* demandé. A gauche de l'école d'Athènes, pardon, je me trompe ! à gauche de l'école de la Montagne-Sainte-Geneviève, se trouve une page vraiment charmante arrachée dans un missel, *Saint-Louis remettant à Robert Sorbon la charte de fondation de la Sorbonne* ; à droite on dirait la photographie d'une vieille estampe du XVI^e siècle, cela représente *Le prieur Jean Heynlin installant, en 1469, dans les caves de la Sorbonne la première imprimerie qui ait été établie en France* ; voilà des caves où l'on peut corriger les épreuves sans lampes ni bésicles, de hautes baies vitrées y laissant pénétrer une douce et harmonieuse lumière ; que voulez-vous, quand on doit faire de la peinture claire, il faut bien se résigner à ouvrir des fenêtres, même dans les caves.

En résumé, l'architecte de la Sorbonne n'a pas trop à se plain-

dre de la collaboration décorative des peintres expéditifs qu'il a choisis, M. Puvis de Chavannes s'est montré, cette fois, supérieur à lui-même, et M. François Flameng a fait, sinon une œuvre personnelle, du moins une œuvre originale et attrayante pour les yeux.

MAURICE DU SEIGNEUR.

CONGRÈS DES ARCHITECTES

Séance du 8 juin

La séance du mercredi est présidée par M. Marteau, de Lille.

Le matin, les membres du Congrès s'étaient rendus au palais du Luxembourg. Ils étaient conduits et dirigés par M. Bailly, membre de l'Institut et par M. Sellier de Gisors, architecte du palais.

La première visite a été pour la chapelle située à gauche de la cour d'honneur. Ce n'était primitivement, sous Marie de Médicis, qu'une galerie conduisant au premier étage. En 1871, cette chapelle fut désaffectée et la préfecture de la Seine y établit des bureaux. Elle fut remise en l'état en 1879, lorsque le Sénat s'installa au Luxembourg, mais on n'y fit aucun office. Les murs sont ornés de grandes fresques dont quelques-unes sont fort remarquables.

Faisant suite à la chapelle, se trouve la fameuse salle dite du Livre d'or, qui est le plus beau spécimen restant du temps des Médicis. Par exemple, ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales et éblouissantes dorures. Des dessins d'un goût exquis ornent heureusement les pilastres et les corniches. Cette pièce est appelée salle du Livre d'or parce qu'on y déposait les archives dans d'immenses placards couverts de glaces.

Les membres du Congrès ont enfin visité le salon dit de l'Empereur, où le chef de l'État s'arrêtait avec sa suite quand il assistait aux séances du Sénat; la galerie située entre la salle des Pas-Perdus, magnifique salle qui dépasse en splendeur la galerie d'Apollon au Louvre, et la salle des séances. On a étudié dans cette dernière jusqu'à la sonnette présidentielle, qu'un des architectes présents a fièrement agitée.

M. Marteau a résumé en quelques mots cette visite et rappelé celle faite, la veille, aux ateliers de M. Victor Galland. M. Cassien-Bernard, secrétaire-rédacteur de la Société centrale, lit ensuite quelques communications, et la parole est donnée à M. Maspéro, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Maspéro se propose de présenter l'histoire du temple de Louqsor et les différentes étapes de sa construction.

C'est vers le XVI^e siècle avant notre ère que fut commencé le grand temple par un des rois de la 18^e dynastie. Le temple proprement dit était tout entier dans l'endroit où on logeait la divinité, et plusieurs temples, comme le petit temple de l'île d'Éléphantine, ne comprenaient qu'une salle, la salle du dieu. Mais lorsqu'il s'agissait d'une ville, le dieu ne se contentait pas d'une demeure si restreinte. Le culte ancien comprenait toute une série de cérémonies qui exigeaient des espaces beaucoup plus grands. D'abord les revenus d'un temple étaient en nature; il se formait donc autour une sorte d'exploitation agricole et industrielle; au temple vinrent alors se joindre des bâtiments pour ces exploitations, bâtiments qui entrèrent bientôt dans son économie.

Le temple comprit ainsi deux parties: une partie en pierre pour les salles d'apparat, l'autre en brique pour les magasins, entrepôts et logements. Il devenait ainsi peu à peu le quartier le plus important de la ville; c'est ce qui arriva pour le temple de Louqsor qui finit même par englober toute la ville dans son enceinte. A sa fondation, il s'élevait sur un quai au bord du fleuve, et, durant les dernières fouilles, on a découvert des escaliers qui descendaient dans le mur du quai et aboutissaient à la hauteur du niveau des eaux; c'est un coude du fleuve, non point une idée religieuse, qui obligea plus tard à dévier l'axe des constructions élevées à la suite.

Le sanctuaire égyptien, petite pièce rectangulaire plus longue que large, n'était pas primitivement une cellule fermée, mais un lieu de passage. Ce n'était pas un séjour perpétuel pour le dieu, il en sortait tantôt au nord, tantôt au sud. — Lorsque ce sanctuaire fut fermé, on l'isola complètement du reste de l'édifice en l'entourant d'un couloir bordé par un mur épais; c'était comme une petite boîte, encastrée dans une plus grande. — Autour de cette partie, s'élevaient à droite et à gauche, des chambres pour le personnel attaché au temple et des cellules obscures contenant tous les objets du culte et les offrandes. — On pénétrait dans ces cellules à la lueur des torches et cela nous explique comment, dans la décoration de certaines d'entre elles, dominant le jaune et le rouge vifs. — Ces deux couleurs ressortent mieux à la lumière que les bleus et les verts, par exemple, qu'on réservait pour les parties éclairées par le jour.

Le public n'était admis dans le temple que selon son mérite. La foule s'arrêtait dans les premières cours. — Les privilégiés pénétraient d'abord dans une grande salle à colonnes où la procession se formait, puis dans une autre salle également à colonnes, espèce de sacristie du temple, où se tenaient les prêtres. — Là se donnaient les consultations et dans la cour venant à la suite avaient lieu les sacrifices. Cette cour était le véritable endroit où se faisait le culte; à l'ombre du portique qui la bordait, se tenaient les marchands et se dressaient des autels portatifs. Elle était généralement bornée par un pylone, grande porte flanquée de deux tours; mais à Louqsor la cour vient aboutir à un mur droit; ce mur ne devant être que provisoire. — On rencontre au delà l'immense colonnade qui s'aperçoit de la rivière. Les colonnes en sont d'un type particulier et sont formées d'immenses tambours de pierre remplis à l'intérieur avec une espèce de ciment fait de morceaux de briques et de chaux.

Quand Ramsès III voulut ajouter d'autres constructions à ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, c'est alors qu'un coude de la rivière l'obligea à se rejeter vers l'est, et les portiques qu'il éleva formèrent un angle marqué avec l'axe général des constructions.

Le temple de Louqsor était entièrement construit quand la décadence de Thèbes commença. Il fut dès lors abandonné à ses seules ressources. Vers le IV^e siècle de notre ère, il fut transformé en une église, et un couvent fut aménagé dans certaines parties. Enfin l'islamisme arriva qui substitua une mosquée à l'église et des maisons au couvent.

M. Maspéro fait ensuite l'histoire des fouilles et dit qu'il espère avoir bientôt complètement déblayé le temple.

M. Lavastre, peintre décorateur de l'Opéra, qui devait ensuite parler de la décoration théâtrale, en ayant été empêché, M. Saladin, architecte, a bien voulu nous raconter son voyage archéo-

logique en Tunisie. En 1882, M. le ministre de l'instruction publique l'avait désigné avec M. Cagnat, docteur ès lettres, pour étudier les monuments romains existant dans le centre et le sud de la Régence, et ce sont les résultats de cette mission qui nous ont été énumérés. Sauf les dessins de Bruce (fin du XVIII^e siècle) sur Dougga, Steïbla, Haïdra, Zanfour et Macteur, on ne possédait de renseignements que sur les monuments de Zaghouan et d'El-Djem. M. Saladin a parcouru successivement toute la côte orientale et la région centrale de la Régence : Sousse, Monastir, Lamta, El-Djem, Steïbla, Kairouan, Djezza, Kasrine, etc., sont fouillées par lui avec le plus grand soin. Des dessins et des photographies nous présentent l'aspect des principaux monuments et des fragments découverts. A Lamta, des fouilles au cimetière chrétien font découvrir plusieurs tombes en mosaïques d'un réel intérêt. Voici maintenant un linteau trouvé à Henchir El-Zaâttî ; un chapiteau, rappelant la forme des chapiteaux romans rhénans, trouvé à Djezza ; une frise antique formant chambranle à la porte du trésor, dans la mosquée de Sidi-Obka, à Kairouan. On fait ensuite passer sous nos yeux le relevé du plan des temples de Steïbla, la photographie de la porte triomphale qui s'élève devant ces temples, la vue du mausolée des Flavins à Kasrine. Mais la place nous manque pour entreprendre ne serait-ce qu'une simple analyse de ce voyage. Les lecteurs que la question pourrait intéresser en trouveront la relation complète dans la *Description de la régence de Tunis* (premier fascicule, Rapport de la mission 1882-83, par M. Saladin. Paris, Barbier, 31, rue Bonaparte).

U. A. E.

Séance du 10 juin

M. Bailly ouvre la séance en rappelant l'utilité des récompenses que la Société centrale va décerner. La première elle est entrée dans la voie où l'ont suivie depuis les chambres syndicales.

M. Kæmpfen qui remplace au fauteuil M. Spüller, empêché, exprime dans une courte allocution les regrets qu'inspirent à chacun la mort de M. Le Soufaché et celle de M. Ruprich-Robert.

M. Questel retrace la vie et les œuvres de Le Soufaché. — Sa vie doit être donnée en exemple à tous les jeunes architectes pour leur montrer combien les débuts sont souvent longs et pénibles, même pour les artistes les plus laborieux et les mieux doués. Né en 1804 en Bretagne, Le Soufaché étudia à Rennes et entra à l'École des Beaux-Arts en 1830. Il s'y distingua et remporta de nombreuses médailles. A sa sortie, il entra comme dessinateur chez l'architecte chargé de transformer le Palais de Versailles en musée. On lui doit de beaux dessins des façades et des salons d'Hercule et de l'Abondance. Puis Duban l'employa aux travaux de l'école des Beaux-Arts et à la construction de l'hôtel Pourtalès, rue Tronchet. Il était doué d'une grande habileté de main, et s'exerça même dans la sculpture ; Le Soufaché collabora à l'album des monuments de Paris, commandé par Louis-Philippe, puis s'occupa, sous Duban, des travaux du château de Dampierre, pendant quatre ans.

En 1843 il fut nommé premier inspecteur aux Arts et Métiers sous les ordres de Léon Vaudoyer. En 1852 il s'occupa des travaux du Louvre que dirigeait Visconti.

C'est à cette époque que Le Soufaché se voua plus particulièrement à l'architecture privée. Il donna tous ses soins aux questions de chauffage, d'hygiène, de confortable. Ce fut un initiateur dans cette branche de l'architecture ; il sut lui donner un caractère propre et une grande netteté de style ; l'art du commencement du XVII^e siècle l'inspira souvent. Le Soufaché employa le premier le marché à forfait avec les entrepreneurs ; ses constructions, dont il surveillait attentivement l'exécution, sont des modèles de solidité. On lui doit de nombreux châteaux et hôtels. En 1874 la Société centrale lui décerna le prix de l'architecture privée. Sa renommée s'était étendue à l'étranger, et la Belgique et l'Angleterre le choisirent plusieurs fois comme juré dans leurs concours. Il fonda un prix de 4,000 fr. pour l'architecture privée à la Société centrale.

M. Questel, qui connaissait Le Soufaché depuis 1830, termine sa notice par l'éloge du caractère et des qualités de l'homme privé.

On procède ensuite à la distribution des récompenses.

M. P. Sédille, rapporteur, rappelle que l'institution des médailles décernées par la Société centrale date de 1873. En 1874 MM. Le Soufaché, Roland, Benoist recevaient les premières médailles. Il fallait en effet encourager les architectes qui ne travaillent que pour les particuliers ou les administrations qui ne dépendent pas de l'État. Récompenser leur études et leurs travaux, artistiques et pratiques, c'était le but que devait se proposer la Société centrale. Cette année la grande médaille de l'architecture privée est décernée à deux lauréats. A M. Boileau, pour les nombreux édifices qu'il a construits en province et dans la banlieue, mais surtout pour les travaux du Bon Marché qu'il dirige avec la plus grande habileté, et que nous reproduisons plus loin. C'est en effet une véritable usine que ce magasin. Dans les combles sont divers services et les cuisines qui doivent servir six mille repas par jour. Dans les sous-sol est placée la force motrice qui va bientôt atteindre une puissance de 975 chevaux.

M. Garros est le second titulaire de la grande médaille. On lui doit nombre de châteaux dans la Gironde, des constructions particulières à l'industrie vinicole du pays, et les aménagements intérieurs de deux grands paquebots transatlantiques.

M. Normand obtient la médaille de jurisprudence, M. Chipiez la médaille d'archéologie. Cette variété dans les médailles indique bien, comme le fait remarquer M. Sédille, que l'architecte doit être à la fois un artiste, un archéologue, et un savant.

M. P. Wallon, rapporteur pour les autres récompenses, fait ressortir les qualités qui méritent aux lauréats les médailles qu'on va leur décerner. Ce ne sont pas seulement des artistes qui vont recevoir ces prix, mais encore de modestes travailleurs qu'une vie courageuse et honnête a fait distinguer entre tous. Ce ne sont pas ceux-là qui cherchent à semer la discorde par des revendications stériles, dit M. Wallon ; ils sont au contraire les meilleurs appuis sur lesquels la nation pourrait compter au moment du danger, car l'union et l'accomplissement du devoir ont toujours été le but de leur vie.

E. RUMLER.

LA BIBLIOTHÈQUE SCHÆLCHER

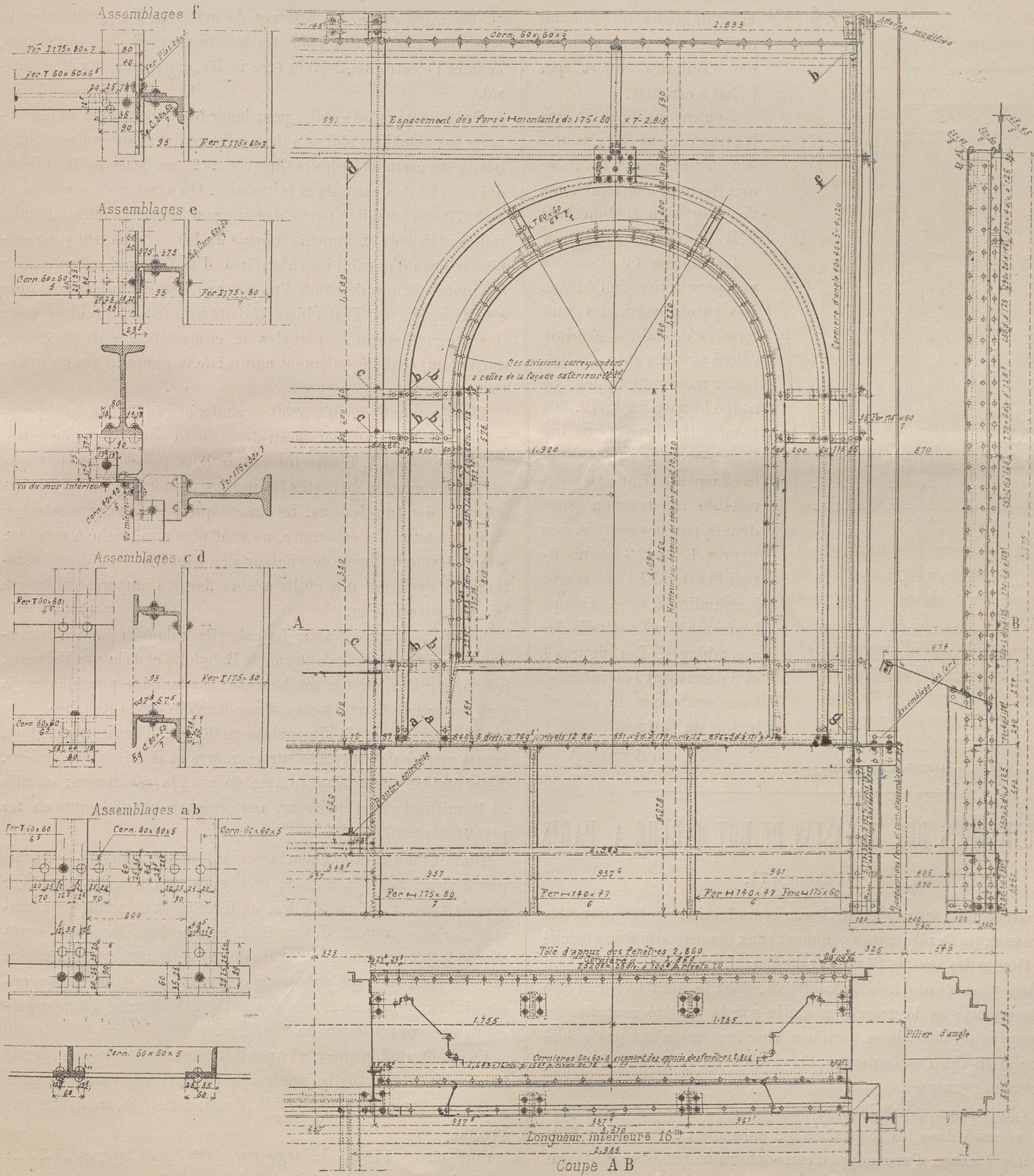
PLANCHES 69 ET 70.

(Voyez page 417.)

Le projet, conçu dans ce sens, reçut à l'exécution quelques modifications. Les piliers de l'édifice avaient été prévus en fonte ; il en était de même de la majeure partie des motifs décoratifs qui

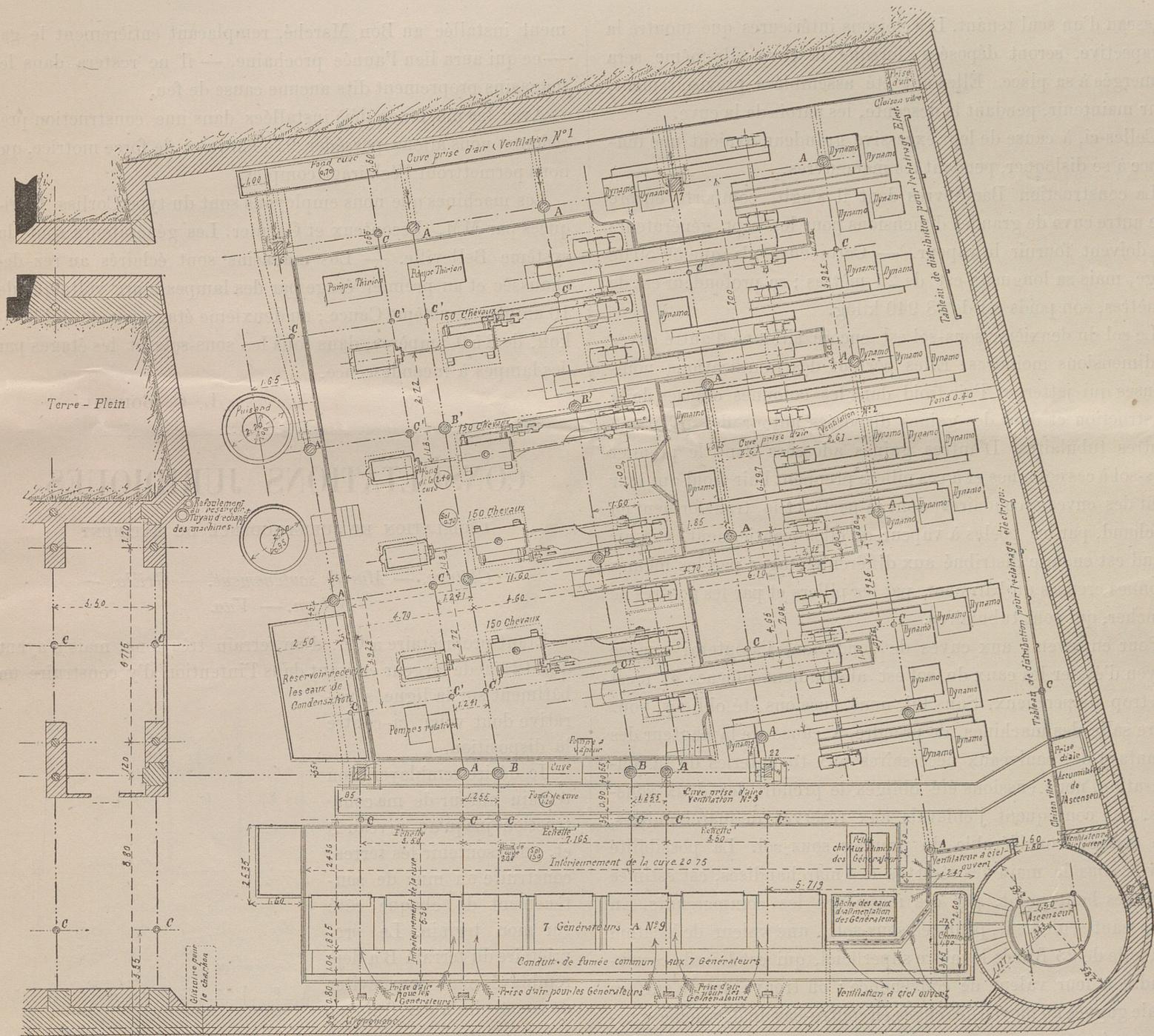
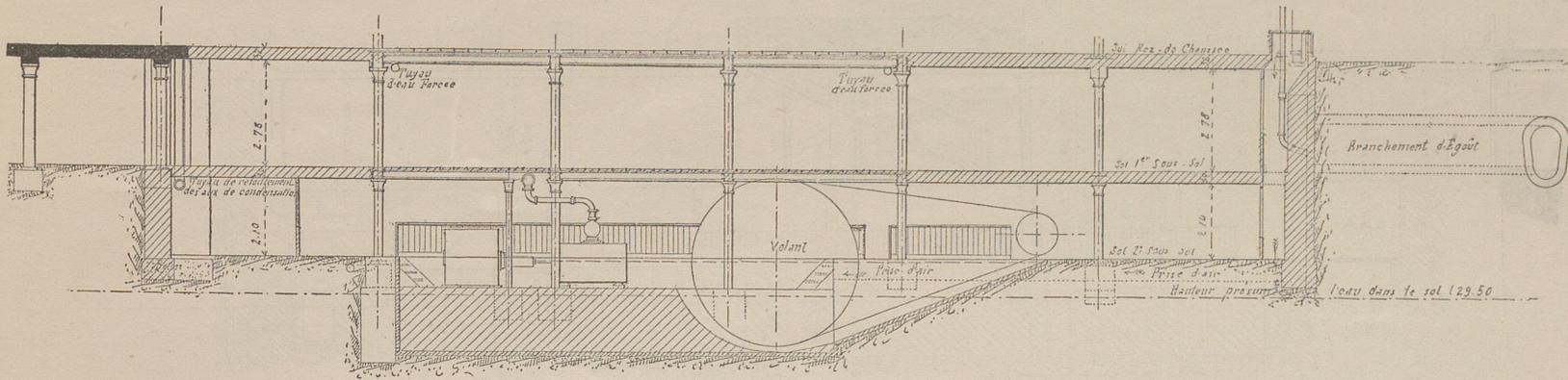
avaient à remplir le double rôle de pièces de charpente et d'ornement.

En un mot la fonte, métal non flexible et se cassant au moindre choc, jouait dans la construction un rôle prépondérant ; ce n'était pas là l'ossature flexible dont nous avons indiqué la nécessité. Aussi remplaça-t-on par du fer les piliers et autres pièces importantes de l'édifice, n'employant la fonte que pour les seuls ornements tels que rosaces, chapiteaux et colonnettes d'appliques



BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIQUE. — Fig. 1 et 2. Travée longitudinale.

MAGASINS DU BON MARCHÉ. — Fondations: installation des générateurs et des machines électriques. — Coupe transversale.



Plan.

ticales sont en tôle de 10 millimètres, le fond en tôle de 12 millimètres, les cornières qui assemblent et renforcent les pieux de ces parois ont 80 millimètres. — Le fond est encore renforcé par des poutres en tôle et cornières de 0^m 50 de hauteur.

Cette cuve contiendra les fondations de quatre machines à vapeur de 450 chevaux chacune; celles de cinq pompes et tous les caniveaux nécessaires pour loger les tuyaux d'arrivée d'eau

aux pompes et aux condenseurs, les tuyaux d'échappement, les purges, en un mot toute la tuyauterie, sauf les arrivées de vapeur et les refoulements d'eau à l'égout. Les quatre goussets en forme de becs, qu'indique la photographie, sont faits pour loger les volants des machines et les courroies qui les relient aux transmissions.

Il faut remarquer que cette cuve et ses goussets formeront un

de la maison sur les trois faces, à quelle distance X de la ligne séparative dois-je arrêter la rampe en fer du balcon?

Il faut dire que dans le pays la clôture n'est pas obligatoire.

4° Puis-je construire le mur dossier de la maison en briques de 0^m22 et y loger des cheminées et des tuyaux, ce mur étant entièrement sur mon terrain et en alignement de la ligne séparative?

Réponse. — 1° Notre correspondant a évidemment le droit de faire un mur de soutènement et de garnir ce mur d'une grille à la limite de sa propriété, c'est-à-dire sur la ligne séparative avec l'immeuble voisin.

2° Le propriétaire voisin ne peut créer un cloaque à la ligne séparative des propriétés; s'il en est ainsi, il peut être assigné par le voisin pour voir dire qu'il sera tenu à donner un écoulement régulier aux eaux du fossé par lui créé, de telle sorte que les constructions faites par le voisin à la limite de sa propriété ne soient ni détruites, ni détériorées du fait de ces eaux.

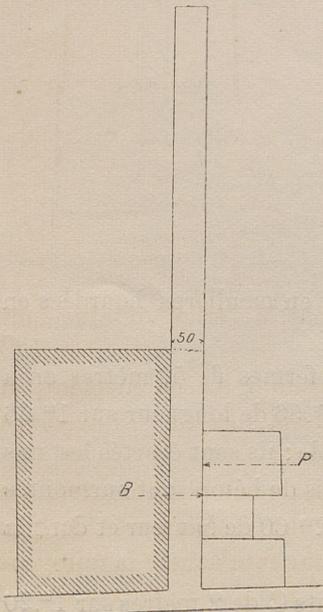
Le propriétaire du fossé a le droit de remblayer ledit fossé à la hauteur du sol du terrain C sans pour cela être tenu à payer aucune mitoyenneté. Il ne causerait, en effet, aucun dommage par son remblai, puisqu'un remblai semblable existe sur le terrain C. La mitoyenneté pour le terrain B ne sera obligatoire que le jour où cette propriété sera dans le cas de l'article 663 du Code civil, c'est-à-dire en maison, cour ou jardin.

3° Un balcon constitue toujours une vue droite, par conséquent le balcon côté X doit être arrêté à 1^m00 de la ligne séparative avec D, mais on peut échapper à cette obligation en mettant le balcon dans le cas de vue oblique par rapport à la propriété D; il suffit pour cela de clore le retour de balcon du côté de D par une clôture hermétique de 1^m00 de hauteur et prenant toute la largeur du balcon. — Etant placé sur le balcon, on ne peut prendre dans ce cas qu'une vue oblique sur le terrain D et le balcon peut alors être prolongé jusqu'à 0^m60 de la ligne séparative des propriétés.

4° Le propriétaire qui construit sur son terrain est absolument libre de faire le pignon de sa maison comme bon lui semble, aucun droit d'intervention n'appartient au voisin.

Clôture. — Construction. — Plantation.

B... est voisin de P... La maison de B... est en mauvais état, il la démolit pour la reconstruire. Le pignon séparatif contre



lequel est adossée ladite maison est aussi mauvais que le reste et doit être démolit. Ce mur est la propriété exclusive de B..., bien que P..., par tolérance, y ait fait quelques adossements mais qu'il est prêt à enlever. La clôture ici est obligatoire, la population excédant 7,000 habitants; or, pas plus dans le pignon de la maison que dans le mur de clôture à la suite, P... n'est mitoyen.

Aujourd'hui B... démolissant son pignon demande :

1° S'il peut forcer P... à fournir la moitié du sol pour reconstruire le pignon à cheval sur la ligne séparative.

2° S'il peut également contraindre P... à être mitoyen dans la hauteur de clôture pour le pignon et à le devenir aussi pour la clôture qui suit. Il faut dire que P... prétend ne pas avoir besoin de la mitoyenneté et dit que, en ce qui concerne ses petits appentis appuyés par tolérance au pignon de B..., il montera un mur sur son terrain juxtaposé au pignon B... et qu'on ne peut le forcer ni à fournir du terrain ni à devenir mitoyen, ni l'empêcher de se clore par un mur fait sur lui contre le pignon B...

Quel est votre avis ?

Réponse. — Si le mur séparatif entre P... et B... appartient exclusivement à B..., ce dernier peut en disposer à sa volonté, le démolir par conséquent.

Lorsque la démolition du mur séparatif sera opérée, la question de clôture s'élèvera entre les voisins et il y aura lieu à ce moment de se rendre compte si la clôture est obligatoire. Si les propriétés qu'il s'agit de séparer sont en maisons, cours et jardins et si la localité de laquelle elles dépendent a qualité de ville, la clôture est obligatoire dans les termes de l'article 663 du Code civil et le voisin P... pourra être contraint à contribuer à la construction de la clôture faisant séparation des deux propriétés. De droit le mur mitoyen devant être planté sur un sol fourni par chacun des voisins (art. 661, Code civil), P... devra, outre le paiement de la moitié des frais de construction de la clôture commune, fournir moitié du sol nécessaire pour la plantation de ladite clôture.

Aux termes des circulaires ministérielles en date des 7 août 1813, 7 avril 1813, 13 mai 1831, la qualité de ville doit être attribuée à toute agglomération de 2,000 habitants et au-dessus (Rendu, p. 790).

Par ce qui précède, nous avons implicitement résolu la question du mur que P... prétend établir chez lui pour des besoins; la construction de la clôture à laquelle il peut être contraint rend inutile tout nouveau mur.

Location. — Jouissance. — Remise des biens à fin de location.

Je suis locataire d'un parc à bois dont j'ai reçu congé, ce parc se trouve clôturé par des murs en maçonnerie; il y a quelque temps j'ai construit des hangars dont j'ai scellé dans les murs certains arbalétriers et pannes.

Je voudrais savoir :

1° Si en enlevant tous ces bois scellés et en réparant ce mur tel qu'il était avant ou en les sciant à fleur du mur, je ne cours aucun risque d'être attaqué en justice.

2° Ou si la loi m'empêche de les enlever; si elle me condamne aussi à laisser tout ce qui est attaché tel que planches clouées, poteaux, tuiles, etc.; enfin si l'on ne pourrait laisser que les poteaux correspondants aux arbalétriers scellés,

Réponse. — Le locataire doit rendre les lieux tels qu'ils les a pris; par conséquent si le locataire a établi des constructions sur la propriété louée, il a le droit d'enlever ces constructions à la fin de son bail à la condition de remettre les murs dans leur état primitif en réparant, en même maçonnerie, tous les trous et dégradations causés par le descellement des pièces de charpente.

La loi n'oblige aucunement le locataire à laisser dans les lieux loués les bâtiments par lui construits; le locataire jouit de la chose comme il l'entend pourvu que sa jouissance reste dans les termes légaux; sa seule obligation, ensuite, est de rendre les lieux tels qu'il les a pris ainsi que nous le disions au début de cette réponse.

Le Secrétaire du comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

EXPOSITION UNIVERSELLE

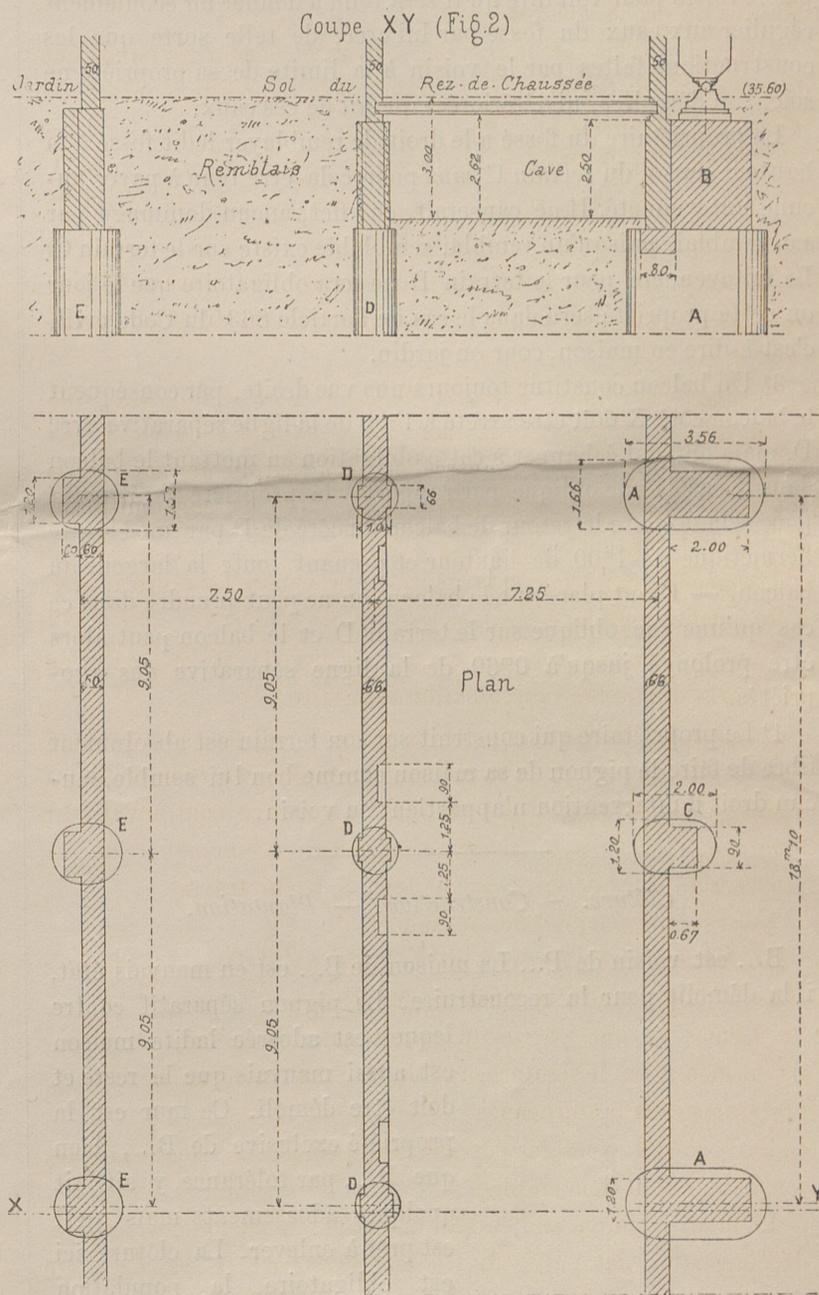
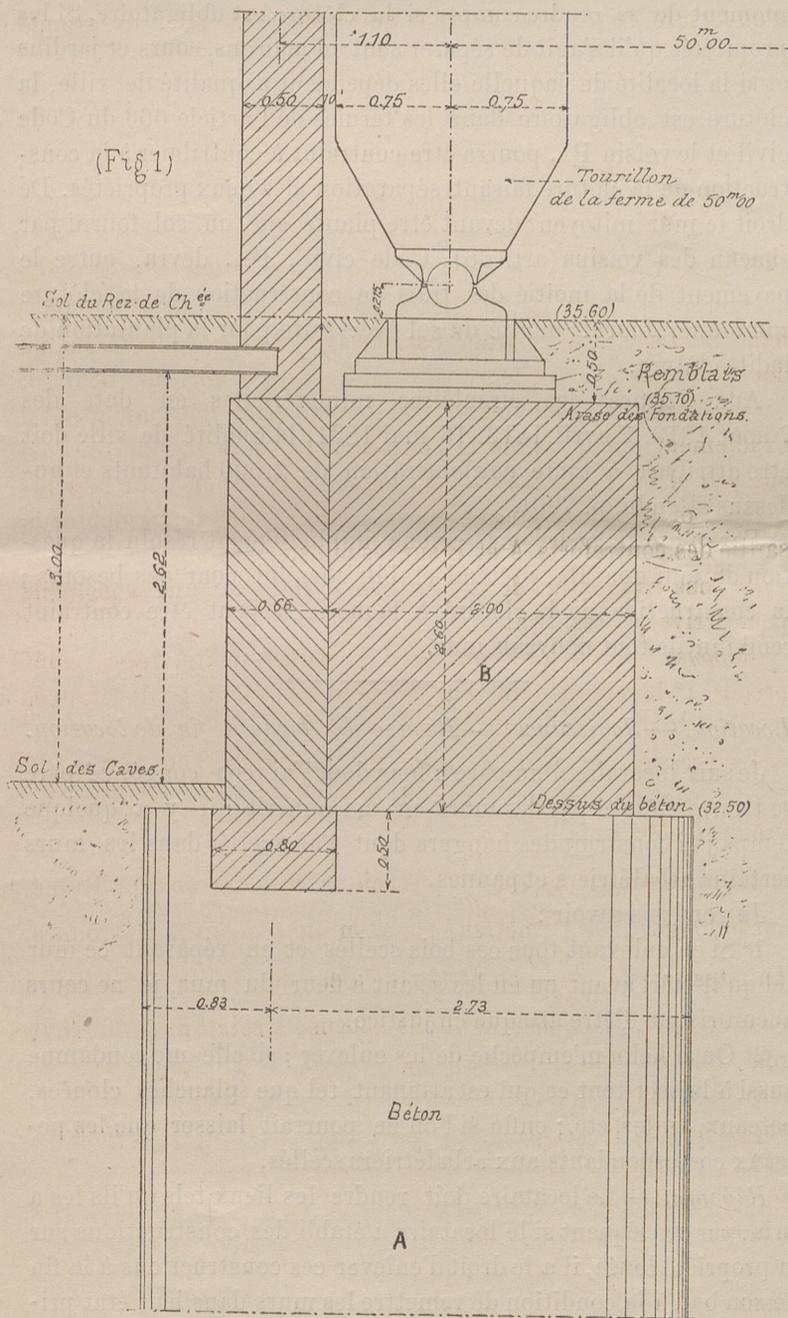
CHRONIQUE DES TRAVAUX.

Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

En pénétrant dans le Champ de Mars du côté de la Seine, on rencontre d'abord les fondations de la Tour de 300 mètres ; quand on est sorti de ce chantier, on trouve à droite, le long de l'avenue de Suffren, le palais des Arts libéraux, et à gauche, le long de l'avenue de Labourdonnais, le palais des Beaux-Arts. Le vaste espace compris entre ces deux palais sera transformé en jardins ; le centre sera occupé par trois bassins. Cette partie centrale sera en contre-bas, par rapport aux monuments des Arts libéraux et

des Beaux-Arts, auxquels on accédera par des marches conduisant à une terrasse qui courra tout autour de ces bâtiments. (Consulter le plan général donné par la *Construction moderne* le 27 novembre dernier.)

Ces deux palais ont chacun une surface de 10,450 mètres carrés. Ils sont entourés sur trois côtés de galeries de 14 mètres de largeur ; le 4^e côté est formé par la galerie Rapp pour le palais des Beaux-Arts, et par la galerie Desaix pour le palais des Arts libéraux. Les deux galeries Rapp et Desaix ont chacune 30 mètres de largeur ; elles occuperont l'emplacement de la rue qui traverse actuellement le Champ de Mars et serviront d'entrées dans l'Exposition par les avenues de Labourdonnais et de Suffren. Ces deux galeries seront construites en dernier lieu



pour ne pas interrompre la communication entre les deux avenues qui bordent le Champ de Mars.

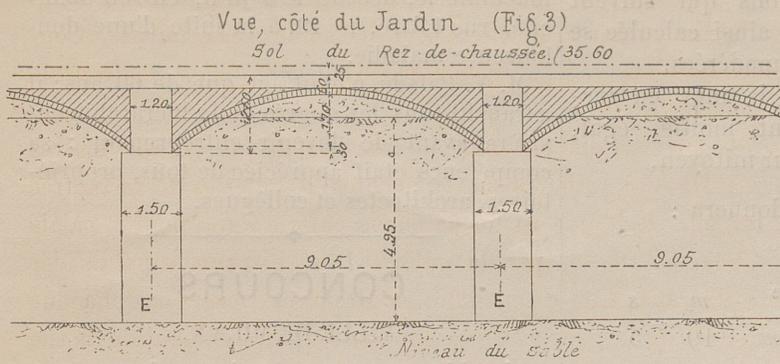
Les deux palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux sont situés symétriquement ; ils sont formés par des fermes métalliques de 50 mètres de portée dont les études sont terminées et qui vont être mises en adjudication très prochainement. Les fermes métalliques de 14 mètres de portée qui couvriront le pourtour de ces palais, seront adjugées en même temps.

Les fondations des deux palais dont nous nous occupons sont

complètement terminées ; elles sont en meulière hordées en mortier de chaux hydraulique.

Pour supporter les tourillons des fermes de 50 mètres on a fait des puits A (figures 1 et 2) de 3^m.56 de longueur sur 1^m.66 de largeur ; leur profondeur est variable ; ils sont écartés les uns des autres de 18^m.10. Ces puits remplis de béton sont surmontés par des massifs en maçonnerie B de 2^m.60 de hauteur et dont la section est de 2 mètres sur 1^m.20.

Entre deux puits A se trouve un puits C de 2 mètres sur 1^m.20



de section. Ces puits C sont reliés aux deux puits A voisins par des arcs en meulière de 9^m.05 de portée.

On a comblé ces fondations de manière que le niveau du sol définitif du rez-de-chaussée soit à la cote (35^m.60).

Les galeries de 14 mètres qui sont autour des deux palais ont des sous-sols de 3 mètres de hauteur sur la moitié de leur largeur (fig. 2). Les fondations de ces galeries sont constituées de la manière suivante : dans l'axe de la galerie, une série de puits D, de 1^m.20 de diamètre, reliés entre eux par des arcs de 9^m.05 de portée ; ces arcs sont remplis à l'intrados par de la maçonnerie de meulière qui forme les murs des caves. Ces murs ont 0^m.66 d'épaisseur ; on y a ménagé des soupiraux de 0^m.90 d'ouverture.

Sur les façades, pour atteindre le bon sol, on a fait des puits E (fig. 1, 2 et 3) de 2^m.50 de diamètre. Ces puits sont à une distance de 9^m.05 les uns des autres, on les a remplis de béton et ils sont reliés entre eux par des arcs en meulière construits sur formes de terre façonnées.

L'espace de 7 mètres de largeur compris entre les puits D et E a été ensuite remblayé jusqu'à la cote (35^m.60).

Nous publierons les dessins des fermes de 50 mètres et de 14 mètres quand leur adjudication sera faite.

Quant à la marche générale des travaux, on peut maintenant s'en rendre compte facilement par la rapidité avec laquelle les quatre adjudicataires des fermes de 25 mètres continuent leur montage. Ces quatre maisons, gênées un moment par les pluies, rivalisent de vitesse pour terminer leur travail.

Voici le relevé actuel du montage :

La Société des forges et ateliers de Saint-Denis, 35 fermes sans le lanterneau ; la Société des Ponts et travaux en fer, 29 fermes et une partie du lanterneau ; la maison Roussel, 26 fermes avec le lanterneau ; la Société de Franche-Comté, 26 fermes sans lanterneau.

La pose des voies ferrées est très avancée ; plusieurs plaques tournantes sont déjà en place.

Le lundi 13 juin a eu lieu l'adjudication en un lot des travaux de couverture des palais du Champ de Mars ; M. Sansot a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 26 fr. 70 0/0.

Le 20 juin aura lieu l'adjudication en un lot des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du palais des machines. Le devis, la série des prix, les cahiers des charges et les plans sont déposés à la direction générale des travaux, au pavillon Rapp. On peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 1 heure à 4 heures.

Les fondations des quatre piliers de la tour de 300 mètres sont terminées. On pose en ce moment des embases en pierre de taille sur lesquelles reposeront les sabots métalliques. On a déjà

apporté sur le chantier les premières pièces métalliques, et le montage de cet édifice immense commencera le mois prochain.

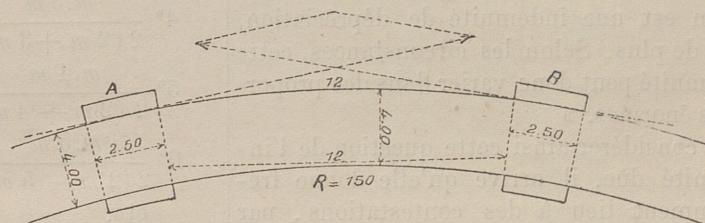
B. A.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

CONTREFORTS DE VIADUC

Je possède votre excellent ouvrage de mécanique appliquée à la résistance des matériaux, j'y puise souvent et toujours avec fruit. Aujourd'hui j'ai un cas à traiter, fort intéressant, à mon avis, dont je ne trouve aucun exemple dans votre ouvrage. Le voici :

Étant donné à construire un viaduc à plusieurs arches de 12^m d'ouverture, en courbe de 150^m de rayon, sur piles de grande



hauteur. La vitesse du train, car il s'agit d'un chemin de fer, ne dépassera pas 30^k à l'heure. — Le devers de la voie sera de 0.10.

Quelle méthode convient-il d'employer pour déterminer aussi exactement que possible la poussée de la voûte au vide, et quel surcroît d'épaisseur faudrait-il donner aux piles pour la combattre ; ou pour être plus clair, de combien faut-il augmenter la saillie des contreforts A et B sur les piles.

Je vous serai obligé de vouloir bien m'indiquer une voie facile pour arriver au résultat.

Réponse. — La force qui tend à renverser l'ouvrage comprend : 1° la pression du vent ; 2° la force centrifuge développée pendant le passage des trains.

La pression du vent, à raison de 150^k, 200^k, 250^k suivant la région, est appliquée au centre de la surface pleine qu'offre l'ouvrage en élévation.

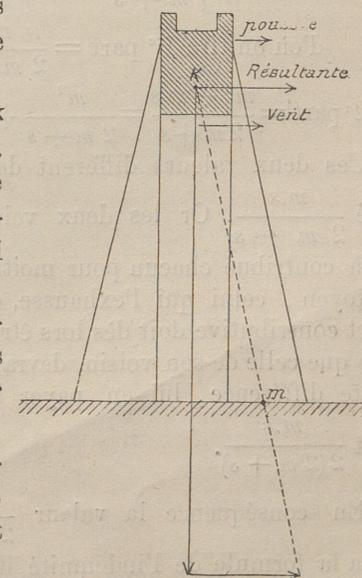
La force centrifuge est $\frac{Pv^2}{gr}$; le poids P est celui de deux trains, sur la longueur de 12 mètres ; par exemple : 2 × 50 ou 100 tonnes.

La vitesse v est $\frac{30.000}{3600}$ ou 8^m34 ; la valeur de g est 9^m80 ; le rayon r est de 150^m. Dans ces conditions la poussée serait de 4720^k environ ; elle est transmise par les traverses et le ballast à la partie supérieure de l'ouvrage.

La résultante de ces deux forces horizontales se compose, à partir du point de rencontre K, avec le poids total, comprenant celui de l'ouvrage et celui de deux trains ou 100 tonnes.

Suivant que la résultante traverse la base en un point m plus ou moins écarté, on sera fixé sur la stabilité de l'ouvrage.

Pour tenir compte des contreforts on se servira de l'une des méthodes indiquées (p. 793 et suivantes) (1) ; par exemple,



(1) Pratique de la résistance des matériaux.

on répartira le cube de ces maçonneries contre les revêtements; et, à l'intérieur de la base ainsi renforcé le point m ne devra pas s'écarter notablement du tiers de la largeur.

Le rayon de l'ouvrage en plan est assez grand pour que la courbure n'ait pas une grande influence sur la résistance de stabilité, d'ailleurs elle ne fait qu'accroître légèrement celle-ci. P.

DE L'INDEMNITÉ DE SURCHARGE

Monsieur,

Dans le n° 1 de la deuxième année du journal : la *Construction moderne* vous dites : « l'indemnité de la charge sur le mur mitoyen est une indemnité de dépréciation, rien de plus. Selon les circonstances, cette indemnité peut donc varier dans des proportions énormes. »

A considérer ainsi cette question de l'indemnité due, il arrive qu'elle donne fréquemment lieu à des contestations, par suite à expertise et à des frais relativement considérables. Aussi l'ancien usage du taux de un sixième fixé par la coutume de Paris est-il encore presque généralement admis dans la pratique : sa simplicité fait sa force.

Ce sont ces considérations qui m'ont porté à baser l'indemnité due par celui qui exhausse le mur mitoyen sur ce principe d'équité : chacun doit contribuer à la dépense du mur commun dans la proportion de l'utilité qu'il en retire, autrement dit, dans la proportion de la dépense qu'il aurait faite s'il eût construit pour lui seul le mur dont il a besoin.

Ce principe admis, si on désigne par m le mur mitoyen et par s le mur en surcharge, le degré d'utilité ou la dépense seront représentés par m pour l'un des voisins, et par $m + s$ pour l'autre (celui qui exhausse).

On obtiendra donc les deux parts contributives au mur m de la proportion suivante :

$$m + (m + s) : \begin{cases} m \\ m + s \end{cases} = m : \begin{cases} 1^{\text{re}} \text{ part.} \\ 2^{\text{me}} \text{ part.} \end{cases}$$

$$\text{d'où on tire } 1^{\text{re}} \text{ part} = \frac{m^2}{2m + s}$$

$$\text{et } 2^{\text{e}} \text{ part} = \frac{m^2 + ms}{2m + s} = \frac{m^2}{2m + s} + \frac{ms}{2m + s}$$

Ces deux valeurs diffèrent de la quantité $\frac{m.s}{2m + s}$. Or les deux voisins ayant

déjà contribué chacun pour moitié au mur mitoyen, celui qui l'exhausse, et dont la part contributive doit dès lors être plus élevée que celle de son voisin, devra pour faire cette différence, lui en payer la moitié,

$$\text{soit } \frac{m.s}{2(2m + s)}$$

En conséquence la valeur $\frac{m.s}{2(2m + s)}$ sera la formule de l'indemnité due par le voisin qui exhausse.

Les quelques applications qui suivent montrent que l'indemnité ainsi calculée se renferme dans des limites modérées.

Nous supposons que le mur en surcharge est successivement moitié, égal, double, triple, etc., du mur mitoyen.

La formule $\frac{m.s}{2(2m + s)}$ donnera :

$$1^{\circ} \frac{\frac{m}{2}}{2\left(\frac{m}{2} + m\right)} = \frac{m^2}{10m} = \frac{m}{10} = \frac{s}{5}$$

$$2^{\circ} \frac{m.m}{2(2m + m)} = \frac{m^2}{6m} = \frac{m}{6} = \frac{s}{6}$$

$$3^{\circ} \frac{m.2m}{2(2m + 2m)} = \frac{2m^2}{8m} = \frac{2m}{8} = \frac{s}{8}$$

$$4^{\circ} \frac{m.3m}{2(2m + 3m)} = \frac{3m^2}{10m} = \frac{3m}{10} = \frac{s}{10}$$

$$5^{\circ} \frac{m.4m}{2(2m + 4m)} = \frac{4m^2}{12m} = \frac{4m}{12} = \frac{s}{12}$$

$$6^{\circ} \frac{m.5m}{2(2m + 5m)} = \frac{5m^2}{14m} = \frac{5m}{14} = \frac{s}{14}$$

etc.

On voit que suivant que la surcharge augmente, le taux de l'indemnité diminue, et que, dans la pratique, ce taux ne dépassera guère le tiers du mur mitoyen.

J'ai confiance en votre obligeance accoutumée, Monsieur le directeur, pour vouloir bien examiner cet aperçu et y faire toutes les observations que vous jugerez convenable dans votre journal.

Agréé, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération.

BEILLIER.

NÉCROLOGIE

Le nom de Léon Jaffaux a été inscrit dernièrement dans les colonnes de ce journal, au sujet du concours pour la mairie de Vincennes; son projet avait été remarqué comme un des plus pratiques et des plus économiques. Or, je viens seulement d'apprendre, la mort de ce brave et excellent confrère et ami, pour lequel l'avenir semblait s'ouvrir plein de promesses. — Jean-François Léon Jaffaux est né à Neuilly, en 1845; fils d'entrepreneur, il fut destiné dès son enfance, à l'état d'architecte; il entra à l'atelier Lebas et suivit, avec succès, les concours de l'école des Beaux-Arts, dont il sortit avec le diplôme. Il obtint une médaille de troisième classe au salon de 1880, pour son projet pour la construction d'un hôtel de ville à Neuilly; en 1882, il en obtint une autre de deuxième classe, pour son projet d'une mairie pour les Lilas (Seine).

Léon Jaffaux est mort, à Neuilly, dans les derniers jours du mois d'avril. J'ai tenu à consacrer ici quelques lignes au souvenir de ce travailleur sérieux et honnête, qui sera vivement regretté par tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

M. D. S.

— Cette semaine a eu lieu, en l'église de Notre-Dame-des-Champs, les funérailles de M. François-Victor Palade, entrepreneur de

maçonnerie, décédé le 6 juin, en son domicile, rue Littré, n° 49, à la suite d'une douloureuse maladie.

M. V. Palade n'était âgé que de 60 ans; il a franchi tous les degrés de la hiérarchie ouvrière avant de devenir entrepreneur : sa compétence était appréciée de tous, propriétaires, architectes et collègues.

CONCOURS

VILLE DE MILAN.

L'architecte français qui prend part aux épreuves du second degré pour l'achèvement de la cathédrale de Milan est M. Deperthes.

NOUVELLES

PARIS

Les envois de Rome. — L'exposition des envois de Rome qui aura lieu en octobre prochain comprendra :

ARCHITECTES.

M. Esquié (4^e année) : Restauration d'une partie de la villa Hadriana.

M. Redon (3^e année) : 1^o Dessins sur la villa Médicis; 2^o Essai de restauration d'un monument grec.

M. d'Espouy (2^e année) : 1^o Fragments antiques du musée de Latran, du musée du Capitole et de la villa Albani; 2^o Détails de décoration intérieure provenant de Pise, Milan et des églises Ara-Cœli et dalla Pace.

M. André (1^{re} année) : 1^o Fragments antiques du forum de Trajan; 2^o Détails du tombeau de Cécilia Métella; 3^o Chapiteau provenant du musée de Latran.

Nouvel hôpital place du Danube. — Le public est prévenu qu'une enquête sera ouverte à la mairie du 19^e arrondissement, à partir du 13 juin 1887, sur le projet de création d'un nouvel hôpital, place du Danube, rue David d'Angers, boulevard Sérurier, et rue du général Brunet.

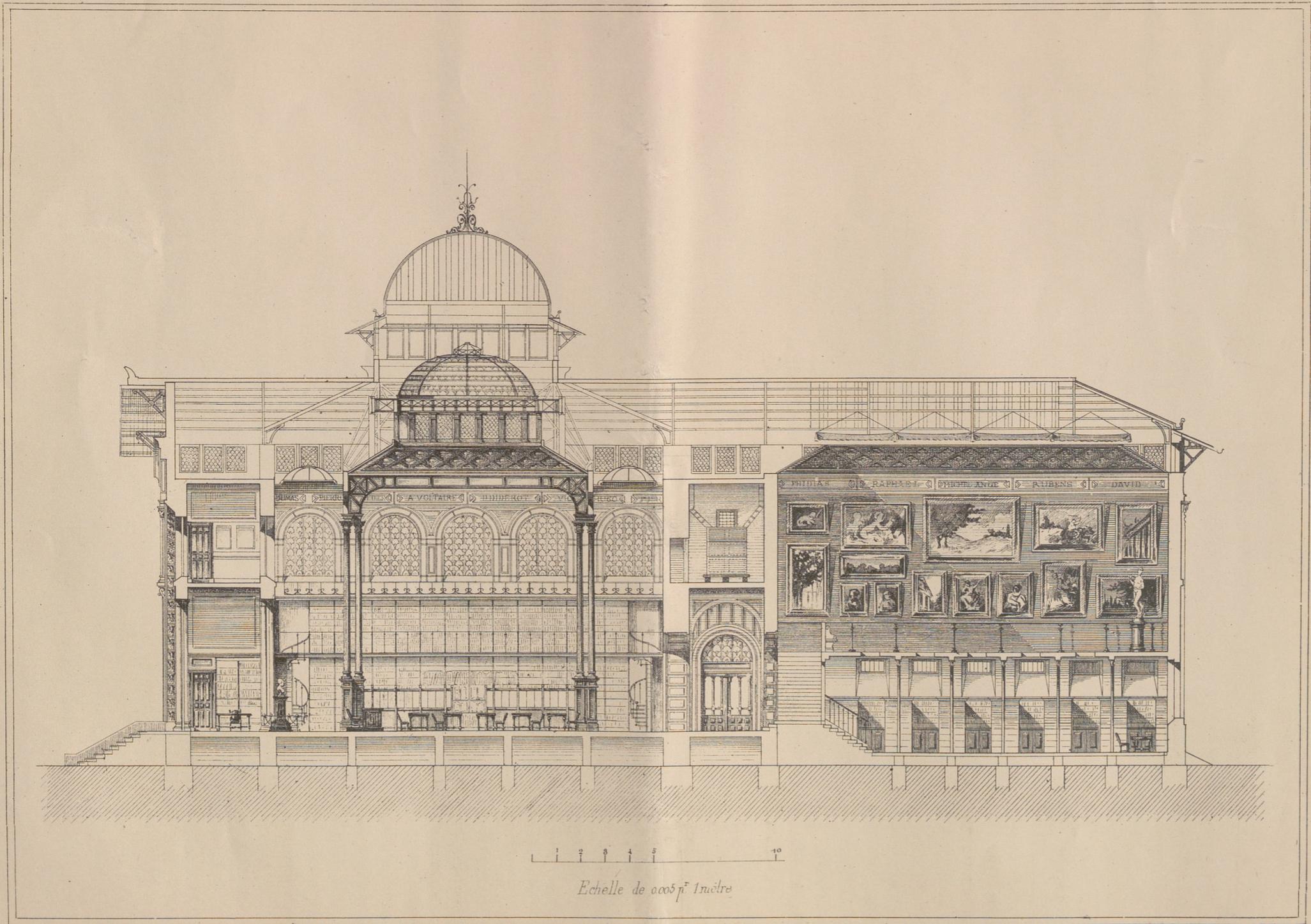
En conséquence, le plan dudit terrain à occuper, un croquis indiquant la disposition des constructions projetées, ainsi qu'une légende explicative, resteront déposés, pendant quinze jours consécutifs, à la mairie, à partir de l'ouverture de l'enquête, pour que chacun puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet, recevra, à la mairie, pendant trois jours, savoir : les 28, 29 et 30 juin 1887, les observations qui pourraient être faites sur l'utilité du projet.

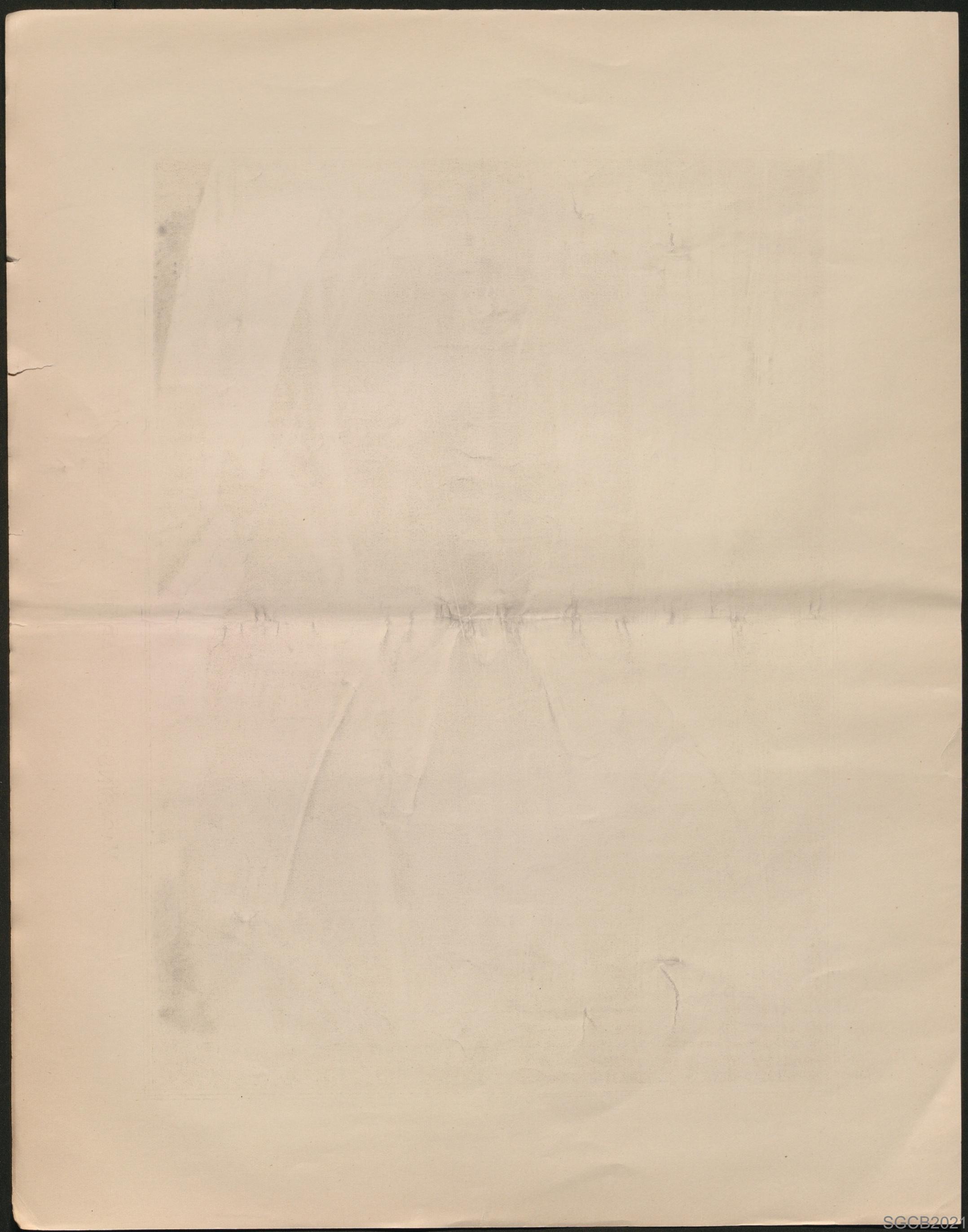
Statue de M. Bartholdi. — Le conseil municipal de Paris vient d'être saisi d'une demande de crédit de 106,357 fr. 56 pour faire face aux frais d'érection, sur le môle de Grenelle, d'une reproduction réduite de la statue de M. Bartholdi, la *Liberté éclairant le monde*, offerte à la Ville de Paris par la colonie américaine.

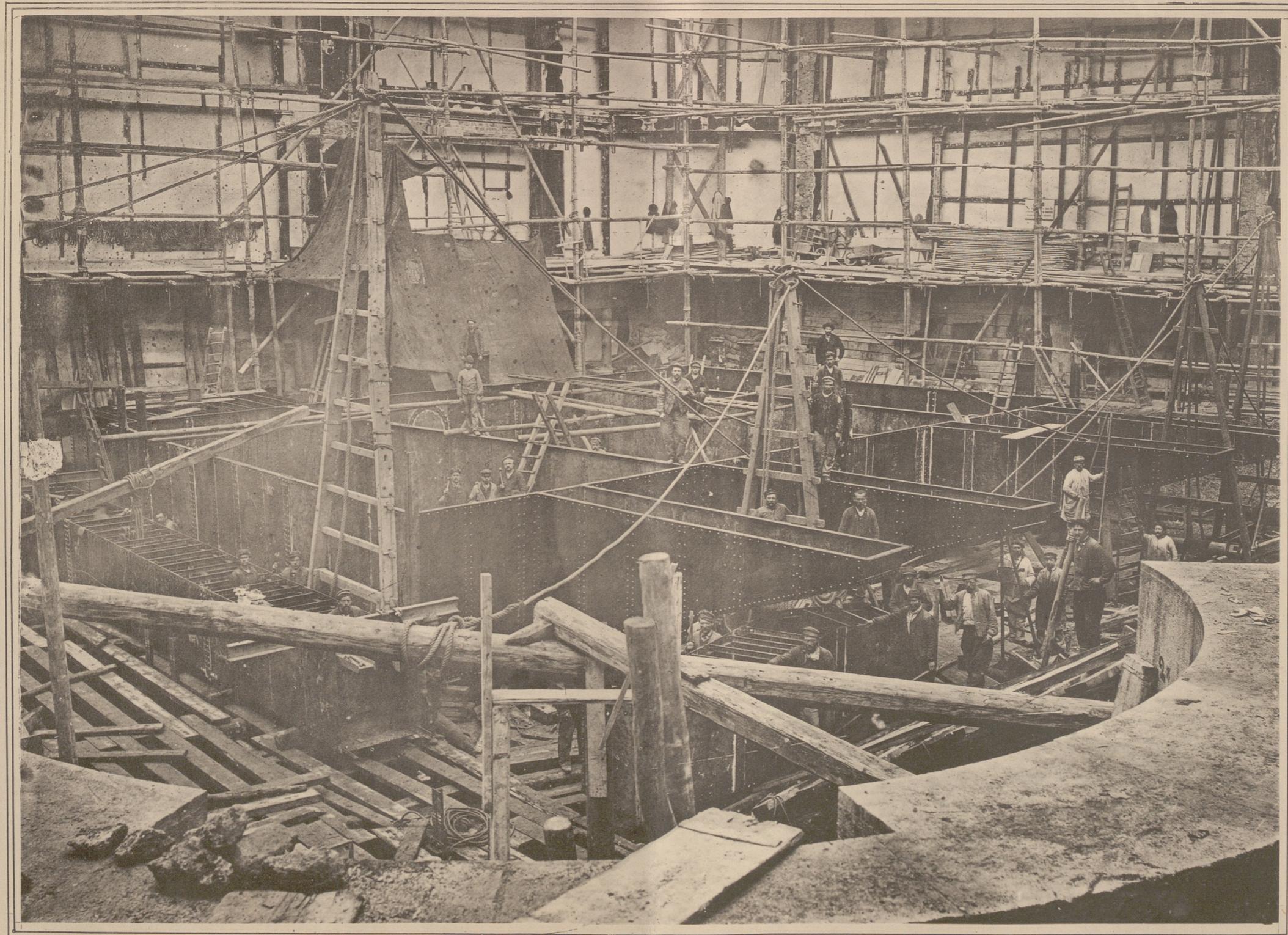
Sur cette somme, 49,357 fr. 56 seraient affectés à la construction du piédestal et le surplus aux fondations.

Le Gérant : P. PLANAT.



BIBLIOTHÈQUE de la Martinique. — ARCHITECTE: M. H. PICQ.





TRAVAUX DES MAGASINS DU BON MARCHÉ, A PARIS. - ARCH. M BOILEAU FILS

BULLETIN FINANCIER

Les transactions ont été assez calmes cette semaine, tout en conservant une certaine fermeté.

Les cours actuels sont des cours d'attente, et si la situation finissait par s'éclaircir, on assisterait bien certainement à une reprise marquée.

Le Crédit Foncier et son groupe présentent toujours la même activité. Ses obligations ne peuvent que profiter de la défaveur répandue sur les sociétés de crédit.

Les titres des Compagnies de chemins de fer sont calmes.

Les recettes du Suez continuent à être satisfaisantes.

Les fonds étrangers ne donnent lieu qu'à de rares affaires; par contre les obligations des chemins étrangers ont une demande assez suivie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSION

EN

AUVERGNE & DANS LE LIMOUSIN

Permettant de visiter

LE MONT-DORE, LA BOURBOULE

ROYAT. — CLERMONT-FERRAND

NERIS. — EVAUX.

Avec arrêt facultatif à toutes les gares

DURÉE : 30 jours

Prix des billets 1^{re} classe, 108 fr.

— — — 2^e » 81 »

ITINÉRAIRE

PARIS, VIERZON, BOURGES, MONTLUÇON, CHAMBLET-NÉRIS (Bains de Nérès), EVAUX, (Bains d'Évaux), EYGURANDE, LAQUEUILLE, (Bains du Mont-Dore et de la Bourboule), ROYAT, (Bains de Royat), CLERMONT-FERRAND, LARGNAC, USSEL, LIMOGES, (par Tulle, Brives et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), PARIS

Les voyageurs peuvent s'arrêter aux gares intermédiaires situées entre les points indiqués à l'itinéraire, à la condition de déposer, pendant le temps de leur séjour, leurs billets à la gare d'arrêt.

Les voyageurs peuvent suivre, à leur gré, l'itinéraire dans l'ordre inverse de celui indiqué ci-dessus : ils peuvent également ne pas effectuer tous les parcours détaillés dans cet itinéraire, et se rendre directement sur les seuls points où ils désirent passer ou séjourner, en suivant, toutefois, le sens général de l'itinéraire qu'ils ont choisi et en abandonnant leurs droits aux parcours non effectués. Ils peuvent de même revenir directement à leur point de départ en suivant au retour l'itinéraire parcouru à l'aller.

LES BILLETS SONT DÉLIVRÉS
du 15 juin au 30 septembre.

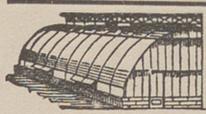
GUÉRET FRÈRES (Guéret jeune suc^r)

SCULPTEUR FAB^r DE MEUBLES

Sièges et Tapisserie

MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE

216, RUE LAFAYETTE, 216



SERRURERIE D'ART

SERRES Installations complètes

Vitrierie, Peinture, Chauffage

MARQUISES, VERANDAHS, JARDINS D'HIVER, CHASSIS DE COUCHES, CHEMILS, GRILLES, ESPALIERS, FILS DE FER ET RAIDISSEURS

GRILLAGES de toutes Sortes depuis... **0^m 28 le Mètre**

Envoi franco de l'Album sur demande.

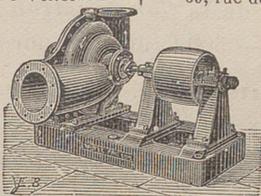
E. BEUZELIN & C^o, 17, r. de Châteaudun, Paris

POMPES CENTRIFUGES

L. NEUT & C^{ie}

PARIS 66, rue Claude-Vellefaux

LILLE 69, rue de Wazemmes.

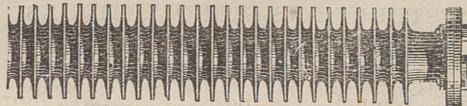


Manufactures en général — Travaux d'épandage
irrigations, dessèchements — Submersion des vignes
COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

E. & P. SÉE

INGÉNIEURS

15, rue d'Amiens, à LILLE
CHAUFFAGE, VENTILATION, ÉCLAIRAGE



NOUVEAU SYSTÈME
de tuyaux de chauffage

à ailettes en tôle et en fonte

Breveté S. G. D. G.

Ayant une TRES GRANDE ENERGIE. Très économiques de première installation. — Séchoirs. — Stuves. — Chauffage d'Ateliers, Bureaux, Monuments, etc. — **Gazomètres portatifs** sans feu pour Usines, Châteaux, etc.

Fournisseurs des ministères de la Guerre, de la Marine, des Postes et Télégraphes, etc.

FABRIQUES DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC

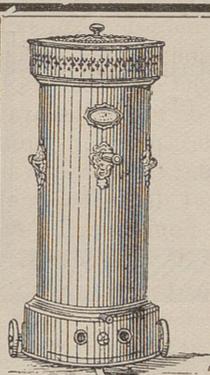
GRAVURES EN TOUS GENRES, IMPRESSIONS

A. SANGLIER

MÉDAILLES D'ARGENT

3, Rue de la Bourse, Paris

Envoi franco du catalogue.



ATELIERS
7, rue de Malte
PARIS

MAISONS RECOMMANDÉES

A. DEMOLINS, 4, quai d'Occident, Lyon. Spécialité de travaux en ciment, carrelages, mosaïques en ciment.

Vve JANIN et FILS, Pierres de Villebois et Hauteville (Ain). Marbres de toute provenance Villebois (Ain). Paris, 14, rue Chaligny.

FÉLIX GAUDIN, Peintre Verrier. Cours Sablon, (Clermont-Ferrand).

A. DEFRANCE et C^{ie}, Carrelages Céramiques Pont Ste-Maxence, (Oise).

LAMPE A GAZ intensive système Wenham 22, Chaussée d'Antin.

ZAMMARETTI Dughera et C^{ie} succ^{rs}, 2, rue Rameau, Fumisterie, Chauffage et Ventilation.

LAMBERT, ingénieur-constructeur, 151, rue de Courcelles appareils chauffage, air, eau vapeur.

M. NOEL RUFFIER et C^{ie}, 44, rue de l'Est, Boulogne-sur-Seine, Sculpture, Terre cuite blanche ornementale et faïences émaillées.

CLARK BUNNET et C^o, impasse Boileau Auteuil, fermeture roulante automatique en acier ondulé

BOULENGER carrelages céramiques.

DOULTON et Cie appareils sanitaires.

LORDEREAU Ainé, carreaux en faïences.

CH. CHAMPIGNEULLE Fils, de Paris et Cie, vitraux d'art.

LÖBNITZ, faïences architecturales.

RABOURDIN, écuries.

CHAMOUIL, maroquinerie.

E. et P. SEE chauffage et ventilation.

MUSGRAVE et C^{ie}, Écuries.

ADJON en la ch. des not. de Paris, le mardi 5 juillet 1887, à midi, par le min. de M^r Hussonot, not. à Paris, r. des Pyrénées, 393, d'une maison à Paris (20^e arr.), rue des Haies, 7. Cont. 1,183 mètr. Rev. par bail principal 5,800 fr. Jouissance 1^{er} juillet 1887. Mise à prix 53,000 fr.

G^{de} PROPRIÉTÉ, à Paris (11^e arr.), impasse du Moulin-Joly, 11, rue des Trois-Couronnes. (Terrain à bâtir). Cce 3,900 mètr. env., rev. br. 14,403 fr. 50. M. à pr. 260,000 fr. A adjuger sur une ench. ch. des notaires de Paris, le 5 juillet 1887. S'adr. à M. Denis, archit., r. Simard, 14 et **Bonneau**, not., faub. Poissonnière, 7, dép. de l'ench.

PROPRÉTÉ TERRAIN rue Miollis, 26 et 28. C^e 4,751 m. A ADJ. sur 1 ench., ch. not. Paris, le 28 juin 1887, en 3 lots, fac. de réun. M. à prix 15,000 fr., 28,000 fr. et 32,000 fr. S'ad. à M^r **Bezanson**, not., 3, rue du Louvre.

A. PEDRAZZETTI

ANCIENNE MAISON LECOQ. — FONDÉE EN 1824

16, boulevard du Temple, Paris

FUMISTERIE ET TOLERIE

Calorifères roulants avec ou sans Tuyaux
Brûlant pendant 15 heures, pouvant marcher
pendant tout l'hiver sans être rallumés.

MEILLEUR SYSTÈME connu jusqu'à ce jour

A OBTENU

22 MÉDAILLES AUX DIFFÉRENTES EXPOSITIONS

AMEUBLEMENTS COMPLETS

Pour Salles à manger

Salons, Chambres à coucher, etc.

TAPISSERIE, SIÈGES, LITERIE

MEUBLES pour CUISINES,
OFFICES, ÉCURIES, JARDINS,
ATELIERS, ETC.

12 DIPLOMES D'HONNEUR & MÉDAILLES

AU VIEUX CHÊNE

HUSSON ET C^{ie}

PARIS. — 69, 71, 73, Rue Beaubourg, 69, 71, 73. — PARIS.

MOBILIERS DE BUREAUX

Pour Administrations

Banques, Commerce, Notariat, etc.

AGENCEMENTS DE MAGASINS
ET DE PHARMACIES

MOBILIER SCOLAIRE

BIBLIOTHÈQUE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

Vient de paraître :

PRATIQUE
DE LA

MÉCANIQUE APPLIQUÉE

A LA

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

Par P. PLANAT

Directeur de la *Construction Moderne*,

1 fort volume in-8° de 900 pages. — 500 figures et épreuves dans le texte. — 55 tableaux hors texte.

Broché, 40 fr. — Cartonné, 42 fr. 50. — Relié, 45 fr.

DÉPARTEMENTS : EXPÉDITION ET PORT. 1 FR.

Payable par une traite à 60 jours ou deux traites à 30 et à 90 jours.

EN VENTE : aux Bureaux de la *CONSTRUCTION MODERNE*, 17, rue Bonaparte.

BÉTONS COIGNET B^{TES} S. G. D. G.

FRANÇOIS COIGNET ET C^{IE}

Société en commandite par actions. Capital : 350,000 fr.
Gérants : François COIGNET, invent des bétons agglomérés.
Edmond COIGNET, ingénieur civil E. C. P.

PIERRES MOULÉES de TOUTE ESPÈCE
en Bétons Coignet

PERRONS ET BALUSTRADES
Carreaux mosaïques.

MOSAIQUES COIGNET
Incrustations de marbre et de granit. Breveté S. G. D. G.

BUSES et TUYAUX à emboîtement
CARREAUX STRIÉS pour cours et passages.

Exposition, Bureaux et Caisse.

PARIS. — 21, rue de Rome, 21. — PARIS

EDMOND COIGNET

Ingénieur civil E. C. P.

Entreprise

DE TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION D'USINES
CONSTRUCTIONS MONOLITHIQUES
en Bétons Coignet

Maçonneries ordinaires.

Égouts, Canalisations, Cuves de Gazomètre,
Ponts, Viaducs, Murs de soutènement.

DALLAGES ÉCONOMIQUES, HOURDIS DE PLANCHER
MASSIFS DE MACHINES.

TRAVAUX DE CIMENT.

PARIS. 98, rue Demours, 98 — PARIS

TAPISSERIE (Spécialité pour la)

SERRURERIE, CHARPENTE EN FER
NEVEU, M^{tr}. verif. spéc., 212, boul. Voltaire

FERRURES SPÉCIALES POUR LES TAPISSIERS
L. VILLUIS, 19, rue de la Chaussée-d'Antin.

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOU
CALFEUTRAGE INV. 35, r. de l'Echiquier.

TRINGLES A TAPIS (Système breveté)
E. DOUMAUX, 9, rue Châlonais.

L. D'ANTHONY.

INGÉN^R CONTR^R ENTREPR^R DE FUMISTERIE

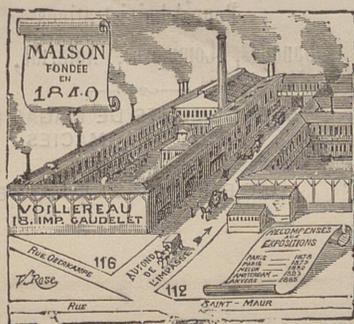
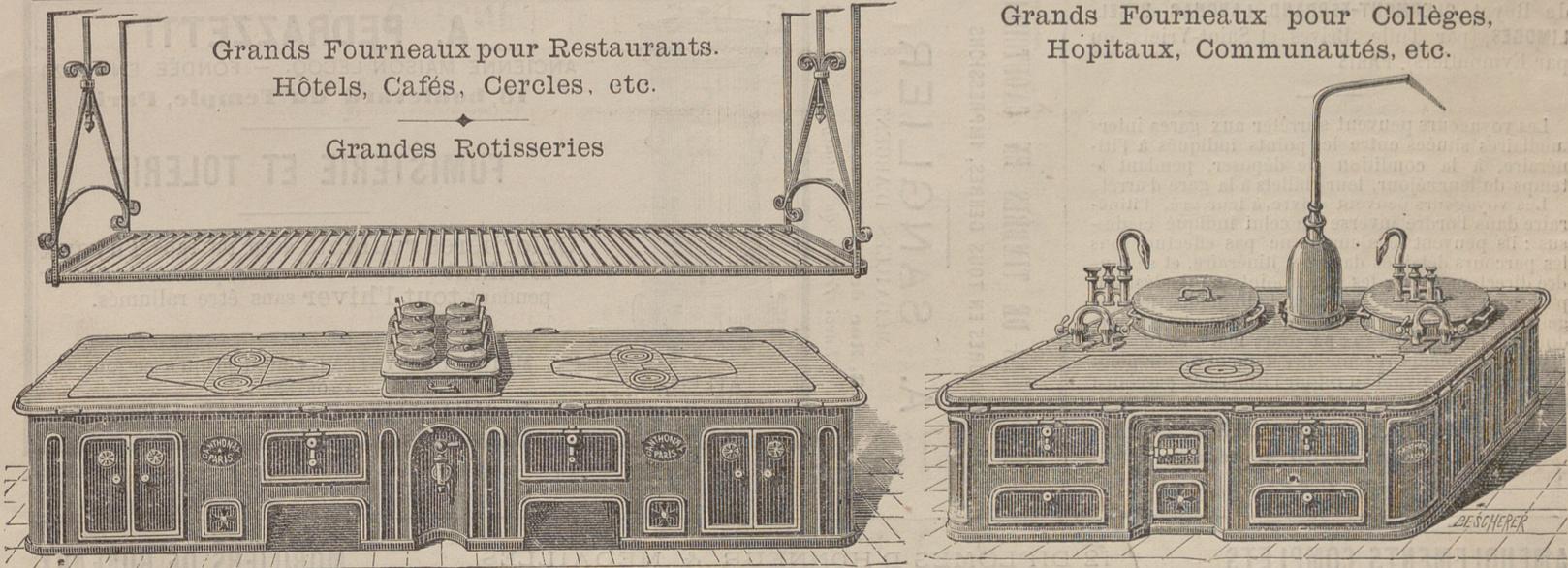
30, rue Bertinot. — Paris.

INSTALLATIONS DE CUISINES

Grands Fourneaux pour Collèges,
Hôpitaux, Communautés, etc.

Grands Fourneaux pour Restaurants,
Hôtels, Cafés, Cercles, etc.

Grandes Rotisseries



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.
TELEPHONE. BUREAU D